

LES DÉTERMINANTS SOCIAUX DE LA CRISE DU POUVOIR ÉDUCATIF PARENTAL EN CÔTE D'IVOIRE

GOMBLEU Kouadi Claude-Médard

Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan Cocody
Côte d'Ivoire
gombleu@gmail.com

RÉSUMÉ

Cette étude visait à comprendre les facteurs qui sont à la base de l'effritement du pouvoir éducatif parental. L'enquête a été menée auprès de 66 enfants et 61 parents dans les communes d'Abobo et Cocody à partir de l'observation, d'un questionnaire et d'un guide d'entretien semi-structuré.

Les résultats font ressortir que la crise économique et la pauvreté affectent les familles de sorte qu'elles éprouvent des difficultés à assumer convenablement l'éducation des enfants. Aussi, la crise sociopolitique de 2002 à 2011 a t-elle entraîné la séparation et à la dislocation de certaines familles. Ce qui a eu des incidences sur l'éducation des enfants dont certains ont été déscolarisés. Par ailleurs, l'individualisation de plus en plus croissante de la société entraîne la nucléarisation de la famille. Toute chose qui est favorisée par l'urbanisation, le code civil et le droit international de l'enfant. Enfin, l'étude a mis en évidence l'impact des médias sur le pouvoir éducatif parental. Avec la télévision et les nouvelles technologies de l'information et de la communication, les enfants font face à un flux incontrôlable d'informations sur lequel les parents n'ont aucune emprise. C'est pourquoi, les parents qui réussissent à exercer l'autorité sur les enfants, sont ceux qui réussissent à adapter leurs pratiques éducatives aux mutations de la société.

Mots-clés : Pouvoir éducatif, crise de l'autorité, famille, éducation, individualisme

ABSTRACT

This study aimed to understand the dynamic of parent's educational power in Côte d'Ivoire. The survey was conducted with 66 children and 61 parents in Abobo and Cocody in Abidjan.

The results show that the economic crisis and poverty affect families so that they have difficulties to educate children. Also, the political crisis from 2002 to 2011 led to family's separation. Children left schools and some of them were enrolled in armed forces. The growing of individualism in the Ivorian society also conducts to family nuclearization due to urbanization. The results of the study demonstrated that Medias and new technologies

of information and communication contribute to erosion of parent's authority. Children face a lot of information and parents have no control on it. Therefore they have to adapt their education practices to the society transformation.

Key words: Education Power, Authority crisis, family, education, individualism

INTRODUCTION

Principale cellule de base, la famille est au cœur du processus éducatif et de son action dépend la réussite de l'éducation offerte aux enfants par la société (Koné & Kouamé, 2005 ; Dedy & Tapé, 1995 ; UNESCO, 1990). Elle initie l'enfant à l'apprentissage et à la pratique de valeurs essentielles telles l'identité personnelle, le sens de la propriété, de la solidarité, et de la hiérarchie. D'un nourrisson polymorphe et asocial, elle en fait un adulte responsable et intégré à la société (Durkheim, 2006 ; Douyon, 1975). La socialisation de l'enfant fait donc partie du rôle des parents et la fonction de parents implique de manière universelle d'assurer la survie et la santé de leur enfant, de participer à son développement et de lui transmettre les valeurs et les normes sociales (Durkheim, 2006).

Mais au cours de ces dernières années, l'on assiste à des déviances telles que la délinquance juvénile, la prostitution, la criminalité, la débauche et des pratiques comme le népotisme, le clientélisme et le laxisme, qui minent la société ivoirienne (Koudou, 1983). Cette situation demande à s'interroger si les parents d'aujourd'hui ont encore un pouvoir pour élever leurs enfants. Ainsi, le pouvoir éducatif des parents semble être en crise, une crise que cette étude tente de comprendre.

C'est une étude qui s'appuie sur celles déjà réalisées sur l'action éducative des parents en Côte d'Ivoire. Il s'agit des travaux d'Assy (2003), pour qui la structure familiale ivoirienne est fragilisée par l'économie de marché, l'école conventionnelle et le code civil moderne. Cette faillite de l'enveloppe familiale engendre la crise de l'autorité parentale et les problèmes éducatifs liés à l'instabilité des unions en Côte-d'Ivoire. D'autres travaux (Dedy & Tapé, 1995) décrivent les mutations subies par la famille en Côte d'Ivoire et qui ont conduit à la crise de l'éducation familiale, notamment, le droit civil hérité de la colonisation ne tient pas compte des systèmes successoraux de certains groupes culturels, la crise économique avec l'avancée de la pauvreté, fragilise les ménages et même l'école. Touré (1981) présente la crise de l'éducation comme une crise des mœurs et assimile les enfants africains à des « *êtres sans défense qui attendent comme des bouteilles vides, qu'on remplit d'éducation et de culture qui subit plus qu'elle ne maîtrise le processus de modernisation* » (Touré, 1981, p. 45). Ceux-ci seront demain les plus vifs contestataires d'un mode d'évolution progressant à vive allure vers l'occidentalisation des mœurs qui aura alors atteint un seuil critique.

Koudou (2005) analyse la crise de l'éducation sous l'angle d'un conflit de cultures qui est à la base de la délinquance. Pour l'auteur, l'un des problèmes de l'adolescent en face des valeurs, c'est qu'il découvre que les défenseurs de la morale et des valeurs socioculturelles (les parents et les adultes) sont ceux là même qui lui donnent des exemples de tricherie dans le quotidien de leur comportement. Ainsi, la crise de l'autorité parentale s'explique par l'incapacité des parents à offrir de véritables modèles aux enfants par leur comportement. Les travaux de Koudou (2002) sont orientés vers le discours parental sans repère socio-moral, les pratiques éducatives tant au niveau scolaire que familial dans leurs rapports avec l'estime de soi et le développement moral, mais aussi les pratiques éducatives parentales dans leurs rapports avec la formation de l'identité négative chez l'adolescent avec un accent particulier sur les paroles dévalorisantes et stigmatisantes des parents.

Mais pour Brossier (2007), la crise de l'autorité dans la famille met en question des rapports d'autorité au sein des champs sociaux, politiques, économiques et religieux. L'État par la constitution d'une « famille légale » organise la société autour de la famille comme la cellule de base de la société. Aussi les débats et les tensions qui touchent cette cellule procèdent-ils d'un double processus : d'une part, ils sollicitent directement l'État en questionnant sa capacité de régulation et d'intervention dans les affaires privées, et d'autre part, ils interrogent la nature et les conditions de la citoyenneté au sein de la République. Meyrowitz (1995) affirme que les médias affectent directement les enfants et la famille. Avec les médias électroniques et surtout la télévision, l'enfant est désormais confronté d'un seul coup à tous les secrets sur la vie des adultes qui lui étaient auparavant occultés.

La spécificité de cette étude réside aussi dans l'approche qui la guide. L'approche socio-anthropologique adoptée dans le cadre de ce travail, considère le pouvoir éducatif des parents comme un fait social total pouvant être étudié à la fois dans sa dimension anthropologique, sociologique et psycho-sociologique.

Ainsi, l'objectif visé dans cette étude est de comprendre dans une perspective globale, les facteurs qui sont à la base de la crise de l'autorité aussi bien les facteurs liés à la société, à la famille que ceux liés aux pratiques éducatives parents.

Il s'agira d'abord de présenter la méthode suivie, ensuite les principaux résultats obtenus à savoir les mutations socio-économiques qui affectent l'autorité des parents, les transformations de la famille, l'influence de la crise socio-politique, des médias et des nouvelles technologies de l'information et de la communication, puis de procéder à la discussion des résultats.

METHODE

L'enquête s'est déroulée dans la ville d'Abidjan en particulier dans les communes de Cocody et Abobo.

La technique d'échantillonnage par choix raisonné a guidé la constitution de l'échantillon. Ainsi, deux critères ont guidé dans le choix de l'échantillon :

- le premier critère a conduit à cibler d'une part une commune qui est densément peuplée, qui offre très peu d'espace de jeux pour les enfants et qui est habitée par des populations de conditions de vie modeste, et d'autre part une commune présentant des espaces de jeux et peuplée par la «la classe bourgeoise» du pays ;
- le deuxième critère est la prise en compte des déséquilibres à l'intérieur de chaque commune de sorte à prendre en compte la diversité de population et de niveaux de vie.

Selon le premier critère, l'échantillon géographique de l'étude a porté les communes d'Abobo et Cocody. Abobo est reconnu comme étant la commune la plus peuplée par rapport aux autres communes d'Abidjan. Elle connaît une présence massive de cours communes et offre très peu d'espaces de jeux aux enfants. Cocody quant à elle, est la commune résidentielle composée de cités comportant des espaces de jeux pour les enfants et habitée en majorité par des cadres supérieurs.

En nous référant au deuxième critère, des quartiers à l'intérieur de chaque commune ont été ciblés. A Abobo, l'enquête a été conduite dans différents types de quartier : Abobo-Baoulé, Abobo-N'Ponon, Abobo- Akeikoi qui sont des villages Ebrié et Attié fortement urbanisés; Abobo Sogefia : quartier situé au cœur de la commune d'Abobo habitée par «une classe moyenne» ; Abobo BC, Abobo Sagbé connue sous le nom «Abobo derrière rail» qui connaissent une présence massive de cours communes et qui sont reconnus comme étant habités par des populations de conditions de vie très modeste. A Cocody, les quartiers de la Riviera, Golf et Riviera Palmeraie qui offrent des cités avec des espaces de jeux ont été ciblés. D'autres quartiers habités par la classe moyenne tels que Akouédo ou Anono ont également été l'objet d'étude.

Concernant l'échantillon social, à Cocody, vingt-trois (23) parents (jeunes parents et adultes âgés de plus de 30 ans) ayant des enfants à charge et vingt-huit (28) enfants et jeunes (dont l'âge est compris entre 10 et 29 ans) ont été interrogés. A Abobo, ce sont trente-huit (38) parents et trente-huit (38) enfants issues de diverses couches de la société qui ont été interrogés. L'échantillon se

compose au total de soixante-un (61) parents et soixante-six (66) enfants issus des deux principales zones d'enquête. La taille de l'échantillon est déterminée selon un objectif de faisabilité et de ressources. Notre étude est essentiellement qualitative et le recours à la méthode statistique répond au souci de quantification des perceptions des populations. En plus, il n'existe pas une base de sondage fiable qui permet de constituer un échantillon statistiquement représentatif et qui offre une possibilité de généralisation des résultats de notre enquête.

L'étude a eu recours aux techniques suivantes pour la collecte des données : la recherche documentaire, l'observation, deux questionnaires adressés aux parents et aux enfants, des histoires de vie, les entretiens semi-directifs conduits auprès de quarante (40) chefs de familles, trente (30) enfants, deux responsables du Ministère en charge de l'éducation nationale, trois responsables du Ministère en charge de la famille, un responsable du Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE), un responsable du Service d'Assistance éducative du Ministère en charge de la justice.

Les données recueillies ont fait l'objet d'une analyse thématique et d'une analyse statistique. L'analyse thématique a été nécessaire pour effectuer l'analyse des données qualitatives issues des entretiens et des documents. L'objectif ici était d'analyser les thèmes récurrents entre les différents documents ou entretiens, cela en référence à nos aux indicateurs de notre hypothèse de recherche. L'analyse statistique bien que s'appuyant sur des chiffres et des indicateurs certainement contestables, a été utile pour avoir une vision générale, sur le plan macro-social, méso et micro-social, des difficultés auxquelles les parents sont confrontés dans l'éducation des enfants.

RESULTATS

Crise économique, pauvreté et fragilisation de l'autorité parentale

Pour mettre en évidence l'impact de la crise économique sur la fragilisation du pouvoir éducatif parental, les enquêtés ont répondu à la question : « *Etes-vous d'accord que si le père n'a pas assez de moyens financiers pour prendre soin de son enfant, il peut avoir des difficultés pour éduquer convenablement son enfant ?* ». A cette question, 31,1% des parents ont répondu être « tout à fait d'accord », 31,1% « d'accord », 18,0% « un peu d'accord ». Mais 19,7% des enquêtés ont affirmé ne pas d'accord que si un le père n'a pas assez de moyens financiers pour prendre soin de son enfant, cela pourrait agir sur sa capacité à éduquer convenablement son enfant.

Pour ceux qui émis un avis favorable à cette question : *«Aujourd'hui, la capacité, la possibilité, d'amener l'enfant à écouter ses parents dépend du pouvoir économique dont ceux-ci disposent »*. (un père interrogé à Abobo BC). *« Plus un parent a la possibilité de prendre efficacement en charge ses enfants, plus les enfants l'écoute. Si pendant les fêtes, un parent ne peut pas habiller ses enfants, il devient systématiquement un parent faible à ses yeux ; Si un enfant est déscolarisé parce que ses parents n'ont pas pu payer la scolarité, il ne les écoute plus, et ils ne pourront plus le maîtriser»* (Une mère interrogée à Abobo BC). *« Quand il n'ya pas assez de moyens financiers, l'enfant n'écoute pas le parent parce qu'il ne peut pas subvenir à ses besoins. S'il a faim que tu l'appelle, il claque la porte et il s'en va.»* (une mère à la Riviera Anono).

Certains enfants ont aussi corroboré le rôle des moyens financiers dans l'éducation de l'enfant. Nous avons pu collecter à cet effet les affirmations suivantes : *« Les parents ont besoin de moyens pour mieux s'occuper des enfants. Si non, les enfants étant dans le besoin, ils iront voler pour satisfaire leurs besoins. Eduquer les enfants, nécessite un minimum de moyens. Les moyens manquants, il va s'en dire que l'éducation sera défailante»*. (un adolescent interrogé à Abobo Akékoi). *« Si le père n'arrive pas à subvenir aux besoins de sa famille, les enfants auront du mal pour avoir le petit déjeuner et même le déjeuner »* (un jeune interrogé à Abobo Sogefia).

En effet, comme le fait souligner une mère à Cocody Akouédo : *« Entre frères, celui qui a les moyens et qui s'occupe le plus des petits frères et des parents est le plus écouté et respecté. C'est celui qui « mise » le plus qui dispose de l'autorité. » « Quand tu as l'argent, on t'attend pour les réunions de famille, quand tu n'as pas l'argent, tu es ignoré ». Si tu n'as pas les moyens, les gens vont dire ils vont t'attendre pour quoi. Mais si tu as l'argent, on est obligé de t'attendre »*, fait remarquer autre mère.

Cependant, pour les parents qui ont affirmé que les moyens financiers n'étaient pas déterminants dans l'éducation des enfants, c'est plutôt l'interaction parent-enfant qui est primordial, en témoigne ce père : *« J'ai perdu mon travail, mais les enfants nous écoutaient tous les deux. On a tout expliqué la vérité aux enfants. Quand la réponse est brutale, c'est là que l'enfant prend un coup»*.

« Quand je vendais et que mon mari ne faisait rien, je n'ai jamais fait savoir aux enfants que leur père n'avait rien. Je leur montrais toujours que c'est lui qui me donnait» (une mère à Abobo Akeikoi). Ainsi, bien que son époux n'exerce pas un emploi, son attitude n'a pas contribué à affaiblir l'autorité de son époux.

LES PARENTS FACE AUX TRANSFORMATIONS DE LA FAMILLE

L'individualisme et la modification des structures familiales

L'introduction des cultures commerciales a profondément modifié les rapports sociaux au niveau des familles en particulier dans les zones rurales. En effet, dans l'agriculture de subsistance telle qu'elle se pratiquait dans les sociétés rurales traditionnelles, l'appropriation des moyens de production était collective. La solidité du noyau familial reposait également sur une production collective répartie à chacun selon ses besoins. La terre, principal moyen de production était un bien collectif inaliénable géré à l'échelle du lignage (Meillassoux, 1999).

« En réduisant l'échelle de gestion à la famille restreinte qui ne se confond pas avec le lignage, le gain financier occupera une place importante dans les rapports sociaux. La « marchandisation » des rapports sociaux va contribuer à affaiblir ainsi la cellule familiale et à faire place à l'individualisme au détriment de la solidarité et de la collectivité. » (Vimard, 1993 : 90).

Ainsi pour ce père d'Abobo : *« C'est l'emploi qui fait vivre le parent, la solidarité n'existe plus. Avant les parents pouvaient te venir en aide, mais aujourd'hui, tu as tes enfants c'est pour toi ».*

Par ailleurs, dans la société traditionnelle, le mariage, institution fondatrice de la famille, était avant tout un échange de femmes entre groupes sociaux (Levis Strauss, 1968) et le contrôle matrimonial opéré par les anciens du lignage assurait la stabilité de la reproduction sociale, autrement dit de l'organisation et de la reproduction démographique qui lui correspondent (Meillassoux, 1999).

Mais l'autonomie nouvelle des familles restreintes dans les procès du travail agricole provoque une perte de contrôle des lignages sur les alliances matrimoniales (Vimard, 1993). Ainsi, le fait que le principe des alliances échappe au lignage participe du déclin de celui-ci en faisant par moment disparaître la compensation matrimoniale et la réciprocité dans l'attribution de la descendance des unions qui représentaient les principes essentiels et les fondements majeurs du pouvoir et de la croissance des lignages (Auge, 1971).

Par ailleurs, la relation sociale entre le chef et son lignage, entre ce lignage et un autre lignage, symbolisée par la femme, perd tout contenu de référence à la production et à la force de travail. L'union matrimoniale cesse alors d'être une alliance entre groupes sociaux pour devenir une alliance entre individus. La

nature et le sens du mariage se trouvent ainsi transformés et c'est l'équilibre des structures matrimoniales qui se modifient, notamment le rythme de constitution et de dissolution des unions (Vimard, 1993).

Aussi, avec l'économie de plantation, la course au gain financier se fait au détriment des relations sociales gratifiantes. Ne dit-on pas que l'argent est le nerf de la guerre ? Le gain financier va motiver diverses transactions autour de la terre, principal moyen de production en milieu rural : vente, achat, métayage. De nombreux conflits fonciers naissent au sein des familles avec la mise en cause des accords conclus par certains chefs de famille par les plus jeunes qui les accusent de brader le patrimoine foncier de la famille sans tenir compte de la postérité.

Le code civil, les transformations de la famille et l'autorité des parents

Maître Bitty Christiane évoque d'autres difficultés liées au manque d'esprit communautaire de la part des couples, mais surtout aux insuffisances que comportent la loi à savoir le manque de liberté dans le choix du régime; l'inégalité des époux marquée par la soumission de la femme qui n'avait pas de pouvoir, même sur ses biens propres (Emane, 1967).

Les modifications apportées à la loi n° 64-375 du 7 octobre 1964 relative au mariage modifiée par la loi n° 83-800 du 02 août 1983, visent à renforcer l'autonomie et l'égalité entre conjoints au sein de la famille. Un article cette loi (article 53) a été abrogé, et quatre ont été modifiés (58, 59, 60 et 67).

Le gouvernement ivoirien justifie ces changements par la volonté de « consacrer » le principe de l'égalité entre les sexes et de renforcer « l'autonomisation des femmes ». L'article 53 qui stipulait que « *l'homme et la femme [contribuaient] aux charges du mariage en proportions de leur facultés respectives* » a été purement et simplement abrogé. Et si dans son ancienne version, l'essentiel des charges du foyer pesaient sur le mari, la nouvelle version de la loi, en son article 59, répartit les dépenses sur les deux conjoints. Il en est de même pour le domicile conjugal qui doit être choisi d'un commun accord (article 60 nouveau), alors que dans l'ancien code, la décision du lieu de résidence revenait à l'époux. L'article 67 stipule désormais que « *chacun des époux a le droit d'exercer la profession de son choix, à moins qu'il ne soit judiciairement établi que l'exercice de cette profession est contraire à l'intérêt de la famille* ».

Dans son ancienne version, l'article ne mentionnait que la femme, ouvrant la porte à de multiples interprétations, comme celle disant qu'elle avait besoin de l'accord de son époux pour exercer une activité professionnelle. Mais le principal point de discordance réside dans l'article 58. « Le mari est le chef de la famille », stipulait-il. Désormais, il déclare que « la famille est gérée conjointement par les époux, dans l'intérêt du ménage et des enfants ».

Dans une société où le pouvoir éducatif des parents est mis en mal par la crise économique, les interprétations de cette loi peuvent conduire à des tensions au sein des familles. Les polémiques engendrées par cette loi montrent l'incidence négative qu'elle pourrait avoir sur l'autorité des parents » (Groga-Bada, 2012).

Le droit international des enfants face au pouvoir éducatif des parents

La protection de l'enfant vise à renforcer sa liberté et à lui reconnaître des droits qui semblent être « confisqués » par les adultes.

Les droits énoncés par la convention internationale des droits de l'enfant contribuent à transformer le statut de l'enfant, qui n'est plus seulement objet de protection mais devient avant tout sujet de droits. L'enfant naît en situation de dépendance et de faiblesse vis-à-vis des adultes. Le droit vient alors le protéger, lui offrir des avantages et lui permettre de participer aux décisions qui le concernent (Lebreton, 2003).

En renforçant ainsi les droits de l'enfant, le droit international demande une nouvelle attitude des parents : un partage de leur pouvoir que leur confère la société traditionnelle pour une plus grande prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant.

L'IMPACT DE LA CRISE SOCIO-POLITIQUE SUR LA FAMILLE, LES ENFANTS ET SUR L'AUTORITÉ PARENTALE

De septembre 2002 à avril de 2011, la Côte d'Ivoire a vécu une crise socio-politique et une guerre qui ont eu des incidences graves sur la famille et sur l'éducation des enfants. Cette guerre a conduit à la dislocation de certaines familles avec les mouvements massifs de populations vers des zones qu'elles trouvent sécurisées. C'est ainsi que de nombreuses populations ont émigré vers la ville d'Abidjan. La crise a engendré une nouvelle forme de personnes

en situation de vulnérabilité. Il s'agit des personnes déplacées internes (PDI) et les victimes de guerre dont les mutilés, les victimes de violences physiques et sexuelles, les orphelins et les démunis sociaux.

Nous avons interrogés les parents sur les conséquences de la guerre sur l'éducation des enfants en leur demandant : « *Quels sont les conséquences de la crise sociopolitique sur l'éducation donnée par les parents aux enfants?* ».

Ainsi, 55,7% des parents enquêtés admettent que la crise sociopolitique a contribué à la fois à créer des troubles de scolarisation chez les enfants, à l'enrôlement de certains enfants, la séparation de certaines familles et le développement de la violence chez les enfants. Parmi les enfants, 19,7% ont soutenu cette thèse. Pour une bonne partie d'entre eux (25,8%), la crise sociopolitique a contribué à favoriser l'enrôlement de certains enfants et jeunes dans les milices.

En effet, pendant la crise socio-politique, la faiblesse du dispositif national en matière de prévention des situations d'urgence n'a pas permis une prise en charge rapide des victimes. Selon l'enquête l'ENV, 7% de la population totale en 2008 a été déplacée au cours de la guerre, et 2,9% le sont encore malgré l'accalmie. Bien qu'ils aient trouvé des familles d'accueil, leur situation est vécue comme un malaise. Au moment où l'ENV se réalisait, 45,5% de la population a affirmé souffrir des troubles psychologiques dont 15% ont des troubles de sommeil, et 20,5% des troubles d'anxiété et de stress. Leur prise en charge a été assurée de façon bénévole, et 99,7% des victimes n'ont reçu aucune consultation psychologique (ENV 2008).

Parents et enfants du fait de la crise de septembre 2002 ont subi des traumatismes. Les nombreux déplacements forcés ont également conduit certains parents à abandonner l'école. C'est dans ce contexte déjà difficile que la population a subi les affres de la crise postélectorale qui a eu de graves incidences sur les familles dont plusieurs ont été contraintes à l'exil à l'extérieur du pays.

Ainsi, la crise a selon la plupart des parents interviewés, contribué à exacerber la dégradation des valeurs sociales au sein de la société ivoirienne. Ainsi, on assiste selon la au non respect de la vie d'autrui, au dépouillement des personnes de leurs biens, à l'absence d'honnêteté, au développement d'une vie de libertinage, à l'effondrement de la justice, à l'arrestation arbitraire de personnes. De telles valeurs contribuent à fragiliser la famille dans l'exercice du pouvoir éducatif qui semble inexistant.

LE POUVOIR ÉDUCATIF DES PARENTS FACE AUX POUVOIRS DE L'ÉCOLE ET DES MÉDIAS

La dictature de l'institution scolaire sur l'institution familiale

Dans la société traditionnelle, comme nous l'avons dit dans la deuxième partie de cette thèse, la famille disposait du monopole en matière d'éducation. De nos jours, ce monopole a été transféré à l'école. Dans la plupart des régions en Côte d'Ivoire où l'école est très présente, les maîtres d'école jouissent d'une plus grande autorité. Ils en sont conscients qu'ils offrent de temps en temps leurs bons offices dans le règlement de conflits parent-enfants au village. Ainsi, bien que les maîtres soient de plus en plus jeunes et inexpérimentés, ils symbolisent le pouvoir aux yeux de tous (parents et enfants). Le savoir est un pouvoir que les parents ne possèdent pas (Dedy & Tapé, 2005).

Bien que l'école jouisse de ce pouvoir au détriment de la famille, elle semble ne pas être un agent d'éducation, mais un lieu d'instruction. Au lieu d'être vectrice de comportements et un moyen de consolidation du processus de socialisation initiée par la famille. L'école en Côte d'Ivoire semble un endroit de transmission de connaissances. Pourtant Emile Durkheim écrivait en 1903 que: « Contrairement à l'opinion trop répandue d'après laquelle l'éducation morale ressortirait avant tout à la famille, j'estime, au contraire, que l'œuvre de l'école, dans le développement moral de l'enfant, peut et doit être de la plus haute importance (Durkheim, Education et sociologie, 1985). Si l'école en Côte d'Ivoire comme le soutient Durkheim, jouait un rôle d'éducation morale, elle contribuerait à prolonger l'éducation familiale et renforcerait ainsi le pouvoir éducatif des parents.

En effet, depuis la colonisation jusqu'à nos jours, l'utilisation dans le système éducatif du français non maîtrisé par les communautés en général et les parents en particulier et donc les détenteurs des valeurs et des savoirs spécifiques des communautés, a créé un clivage entre les savoirs culturels et les savoirs de l'école. C'est un peu deux mondes en parallèle qui s'offrent à l'enfant et qu'il devrait choisir. La complémentarité de ces deux mondes n'est pas appréhendée, ni même vécue. La langue constitue un outil affectivement et idéologiquement chargé, dans le processus d'apprentissage scolaire. Elle crée une relation sécurisante entre l'enfant et ses parents et permet à ceux-ci d'être des interlocuteurs ou des collaborateurs efficaces du maître de l'école. L'utilisation de langues distinctes entre les enseignants et les parents ne permet donc pas aux détenteurs des savoirs traditionnels, aux acteurs de l'éducation endogène d'être partenaires du système éducatif.

LE POUVOIR ÉDUCATIF PARENTAL FACE À LA PUISSANCE DES MÉDIAS ET DES TIC

La télévision dans l'univers familial

Le petit écran expose les enfants à mains sujets et comportements que les parents s'efforcent de leur cacher. En projetant les enfants dans l'univers complexe des adultes, la télévision leur donne l'élan de poser des questions sur le sens de certaines actions et paroles que, sans elle, ils n'auraient pu jamais entendre (Meyrowitz, 1995).

Les parents essaient de surveiller l'utilisation de la télévision par leurs enfants. Sur les parents interrogés, 60,7% affirment surveiller l'utilisation de la télévision par leurs enfants tandis que 39,3% d'entre eux, ne le fait pas. Parmi les parents qui ont initié chez leurs enfants la surveillance de l'utilisation de la télévision, certains n'arrivent pas à faire le suivi pour une question de temps et de disponibilité. C'est ainsi sur 66 enfants interrogés, 51,5% a affirmé ne pas toujours respecter les consignes de leurs parents relatives à l'utilisation de la télévision alors que 7,6% d'entre ont dit ne jamais respecter les consignes.

Dans un contexte où les parents éprouvent des difficultés pour faire respecter les consignes relatives à l'utilisation de la télévision, les enfants se retrouvent dans un nouveau processus de socialisation où ils copient des modèles à la télévision qu'ils vont spontanément reproduire pour afficher à l'égard de leurs parents leur « émancipation ». Avec la télévision par exemple, c'est la banalisation du sexe que les parents considèrent eux comme un sujet tabou. Être « yéré » ou « choco » et refuser d'être « gaou » signifie d'adopter les comportements, porter des tenues vestimentaires « à la page », savoir danser la danse du moment, avoir une petite « go ».

L'émergence d'un cinéma ivoirien ne s'inscrit que dans cette droite ligne. Les téléfilms comme « ma famille » ou encore « Nafi », « Docteur Boris » s'inscrivent dans les mêmes scénarios que des téléfilms d'origine brésilienne projetés sur l'écran ivoirien à savoir « *Dona Beija* » ou encore « *Rubi* ». Ces téléfilms véhiculent des valeurs qui sont en général en contradiction avec les valeurs jadis véhiculées dans la société traditionnelle ivoirienne. Conçus autour de scénarios alliant jalousie et vengeance, violence et trahison, ils contribuent à transformer les enfants, en faisant d'eux des êtres souvent incontrôlables par leurs parents. A tel point qu'un père a pu dire : « *aujourd'hui, si tu as un enfant qui est bien, on te dit Il faut rendre grâce à Dieu. Ce n'est donc pas toi l'auteur de cet enfant réussi !* ».

La pratique des nouvelles technologies de l'information et de la communication

Contrairement à la société traditionnelle, les enfants d'aujourd'hui, en particulier dans les zones urbaines, évoluent dans un environnement de plus en plus numérique. La téléphonie mobile fait partie de la vie des ivoiriens. Ainsi, depuis 2008, cinq opérateurs se partagent plus de 9000 000 d'abonnés. L'accès à Internet est en progression avec neuf opérateurs qui fournissent des prestations à plus de 1.200.000 internautes en 2004 (Ministère des NTIC, cité par Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement. Côte d'Ivoire, 2009 : 36).

Selon les résultats de l'ENV 2011, le téléphone est la technologie la plus accessible; plus de 70,0% des populations y ont accès. Plus de la moitié des populations ont le téléphone soit à domicile soit à moins de cinq minutes de portée. A Abobo le téléphone est la technologie la plus accessible (80,0%) alors que l'internet est le moins accessible. Plus de quatre personnes sur cinq ont le téléphone à domicile ou à moins de 5 minutes de leur maison. Les populations se rendent à pieds dans les cabines téléphoniques (66,5%) situées à moins de 5 Km (87,5%) de leur maison. A Yopougon le téléphone est accessible à 83,0% de la population. La poste et l'internet sont respectivement accessibles à 74,0% et 62,0% des habitants. Le téléphone et l'internet se trouvent à domiciles ou à moins de 5 minutes de la maison respectivement pour 83,5% et 59,8% de la population. Le téléphone se trouve à moins de 5 Km des domiciles pour 94,8% des individus.

Ces chiffres confirment les propos de l'Union Nationale des Entreprises de Télécommunication selon lesquels la progression de la pénétration des usages de l'Internet est particulièrement sensible auprès du public enfant et jeune (12-24 ans). Selon une enquête de l'UNETEL, La majorité de l'ensemble des jeunes déclare surfer dans les cybercafés. Les autres surfent à la maison ou chez un ami (UNETEL, 2009 : 3). Les jeunes disposant d'une connexion, se connectent le plus souvent quotidiennement. Selon des enquêtes, plus de 60% des enfants et des adolescents discutent chaque jour sur l'Internet sur des forums de « chat ». Trois enfants sur quatre en ligne se disent prêts à échanger des informations personnelles sur eux-mêmes et sur leur famille en échange de biens et de services (UNETEL, 2009 : 4).

Certains parents interrogés affirment à cet effet que : *« C'est là-bas (le cyberspace) les filles cherchent garçons, les enfants font des bêtises pour avoir de l'argent, ça pousse les enfants à faire médicament, ce n'est pas bon. »* Une mère à Abobo dit ceci : *« les cybercafés poussent les enfants à arnaquer,*

à brouter, à chatter avec les vieilles femmes. Ils peuvent rentrer dans des clubs et ne peuvent plus en sortir » et un père à Cocody soutient que: « les enfants ont souvent accès aux films pornos, et ça ce n'est pas bon ».

L'INADAPTATION DES PRATIQUES ÉDUCATIVES PARENTALES AUX MUTATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Les pratiques éducatives comprennent les différents moyens qu'adoptent les parents pour éduquer et socialiser leur enfant (Hamel, 2001)¹. C'est l'ensemble des comportements verbaux ou non-verbaux des parents en interaction avec leurs enfants (Terrisse, février 2011). Ces pratiques éducatives parentales peuvent être regroupées autour de trois(3) styles ou modalités d'exercice du pouvoir parental : le style éducatif autocratique fait de sévérité avec un usage abusif de la peur et de la punition corporelle, Le style permissif consistant en une démission parentale, une absence de contrôle social sur l'enfant aboutissant à faire de lui un « enfant gâté », et le style éducatif démocratique dans lequel le parent ajuste son niveau de contrôle aux capacités et au degré d'autonomie de l'enfant, (Baumrind, 1991; Weiss et Schwarz, 1996).

Au cours de l'enquête qui a été conduite auprès des parents et des enfants, trois questions ont permis de déceler les pratiques éducatives susceptibles de contribuer au renforcement ou à l'effritement du pouvoir. Ce sont : « *Etes-vous d'accord qu'être trop sévère envers un enfant peut contribuer à affaiblir l'autorité des parents ?* », « *Etes-vous également d'accord que dorloter un enfant peut également contribuer à affaiblir l'autorité des parents ?* », et « *Que pensez-vous qu'un parent doit faire si un enfant refuse de lui obéir ?* ». « Etre trop sévère » traduit un style éducatif autocratique, « dorloter » traduit un style éducatif permissif et « l'attitude de discuter avec l'enfant » traduit un style éducatif démocratique.

La majorité des parents interrogés sont défavorable à ce mode d'exercice du pouvoir éducatif par un père ou une mère. 18,0% d'entre eux ont affirmé être « tout à fait d'accord » qu'il contribue à affaiblir l'autorité du parent au lieu de le renforcer, 50, 8% « d'accord » et 9,8% « un peu d'accord ». 21,% ont estimé ne pas être d'accord soutenant que le père ou la mère a besoin d'être craint dans l'exercice du rôle éducatif.

1 Consulté dans Thérèse Besnard, Joly & al. (2009, p.61).

DISCUSSION

La crise économique et la pauvreté ont clairement été identifiées par les enquêtes comme étant à la base de la fragilisation de l'autorité des parents. Une telle conception apparaît d'autant plus vraie lorsqu'on examine la progression de la pauvreté en Côte d'Ivoire. En effet, la période allant de 1985 à 1995 s'est caractérisée par un accroissement rapide du niveau de pauvreté en Côte d'Ivoire. En effet, le taux de pauvreté est passé de 10,0% en 1985 à 36,8% en 1995, soit une augmentation moyenne de 2,7 points par an. Cette période a été marquée par une conjoncture économique défavorable caractérisée comme nous l'avons dit plus haut, par la détérioration des termes de l'échange, la chute des cours des matières premières agricoles, une stagnation du taux de croissance réel du PIB autour de 0,8% par an, insuffisant pour compenser la forte croissance démographique de 3,8%. La période de 1995 à 1998 a enregistré une légère inflexion de la pauvreté dont l'incidence est passée de 36,8% en 1995 à 33,6% en 1998 mais de 1998 à 2008, on a assisté à une aggravation de la pauvreté dont le taux est passé de 33,6% en 1998 à 38,4% en 2002, puis à 48,9% en 2008. Ainsi la pauvreté évolue concomitamment avec l'effritement des valeurs car un père capable de socialiser son enfant est également en mesure de le soigner et le scolariser. Un bon parent celui qui « *soigne, habille, scolarise ses enfants, leur donne des conseils dans le sens d'éviter la compagnie des délinquants, d'éviter les palabres suivies de blessures, qui demande à ses enfants d'obéir aux personnes âgées* » (Koffi, 2010 : 207).

C'est pourquoi, l'exercice d'un emploi a une importance de plus en plus croissante dans les relations de pouvoir au sein de la famille dans un contexte où l'économie occupe un rôle de plus en plus central. Ainsi, si le père de famille est au chômage alors que la mère dispose d'un revenu, il peut arriver que celui-ci perde du crédit aux yeux des enfants. Les propos des enquêtés montrent également que la pauvreté influence également les rapports intra-familiaux à l'intérieur de la famille et sur les rapports aînés-cadets, l'autorité des aînés pouvant être mise en cause s'ils sont démunis.

Cependant, une telle conception doit être prise avec quelques réserves car comment pourrait-on expliquer la délinquance des milieux aisés ? L'analyse des opinions d'une frange des enquêtés, montre que les pratiques éducatives sont également déterminantes dans la crise ou le renforcement de l'autorité des parents. En effet, les modalités d'interaction parents-enfants revêtent une importance capitale dans le processus de socialisation et d'éducation des enfants.

Dans une société en pleine mutation, les parents doivent savoir communiquer avec les enfants. En effet, la famille traditionnelle a subi des transformations qui ne sont pas sans conséquences sur son unité qui formait la solidité de l'exercice du contrôle social sur les enfants. En émiettant la famille, l'économie de plantation fragilise ainsi la force du contrôle social jadis coercitif qu'exerçaient les parents sur les enfants, et les aînés sur les cadets. Avec l'introduction des cultures comme le café ou le cacao, on assiste à un déplacement de l'exercice du contrôle de la production et de l'utilisation de la force de travail, du lignage vers un groupe familial plus restreint. Cette émergence d'une unité familiale plus réduite comme entité organisatrice de la production, trouve son origine dans le fait que la création et l'exploitation des plantations, se fait à l'initiative des chefs de famille et non des responsables de lignages. C'est d'ailleurs la caractéristique de l'économie de plantation (Vimard, 1993 ; Dozon, 1986).

« Avec l'individualisation, signe des temps modernes, les individus composant un couple, veulent de plus en plus préserver leur identité personnelle, rêvent de ne pas avoir à subir trop de contraintes, y compris au sein de la vie familiale, tentent de mener une double vie : non pas dans le sens de deux vies conjugales, mais dans le sens d'une vie conjugale associée à une vie personnelle » (De Singly, 2000 : 237). La famille contemporaine autorise la construction d'espaces à la fois propices aux relations affectives et à la liberté individuelle des personnes, une telle évolution qui s'accompagne de l'évolution du contexte juridique. *« Le droit international de l'enfant exacerbe l'individualisme dans la famille en soulignant l'autonomie et la séparation entre les adultes et les enfants au détriment du besoin d'interdépendance, d'affection et de sollicitude ainsi que de l'acceptation de la responsabilité et des devoirs »* (Ronfani, 2006 : 28). Ainsi, passer d'une conception traditionnelle où l'enfant, défini comme un être subordonné au sein de la famille patriarcale et n'ayant pas de qualités propres, à une vision qui rompt avec l'absolutisme parental et subordonne la fonction parentale à l'intérêt supposé de l'enfant, est un véritable défi pour les familles d'aujourd'hui.

Aussi, les médias et les technologies de l'information et de la communication véhiculent des messages qui sont en contradiction avec ceux enseignés par la famille. *« La violence dans les médias trompe les enfants, elle envahit leur imaginaire, augmente leurs peurs, nuit aux apprentissages scolaires, nuit au développement de leurs habiletés sociales ; elle les désensibilise et facilite le passage à l'acte violent. Peu de produits de consommation produisent autant de dommages chez des millions d'enfant »* (Brodeur, 2008 : 7). Ainsi, un père voit son enfant réagir et il se demande où il a pu apprendre cela. L'enfant lui-même

ne sait pas le dire parce que cela vient de manière insidieuse. Une mère ne peut pas connaître la motivation de tel ou tel comportement et cela contribue à fragiliser la famille dans sa responsabilité d'éducation.

Avec l'internet, c'est la démocratisation de l'information. Livrés à eux-mêmes, les parents ne savent pas comment s'y prendre avec leurs enfants, ce d'autant plus que nombre de parents, ne maîtrisent pas cette nouvelle technologie et très peu l'outil informatique. Se sentant dépassés, ils n'arrivent à exercer de contrôle sur leurs enfants. Les risques et les dangers menaçant les enfants et les jeunes émanent ainsi :

- de l'exposition à du matériel sexuellement explicite qui est inapproprié en regard de leur âge, phase et niveau de développement; les dispositifs des fournisseurs d'accès à internet ne prévoient aucun accompagnement ni protection au niveau des usagers, en particulier pour les mineurs.

- des conversations privées et du partage d'information personnelle ou de photographies dans l'ignorance qu'ils pourraient perdre le contrôle sur ces informations ;

- de relations en lignes avec des personnes mal intentionnées. Ces personnes tentent de manipuler, séduire ou contraindre des enfants à effectuer certains actes ;

- des harcèlements et d'intimidation ;

- de l'implication dans la production et la distribution de matériel dépeignant des scènes d'exploitation ou d'abus sexuel d'enfants.

Face à l'évolution de la société, les parents doivent adapter leurs pratiques éducatives. En effet, les types d'interaction qui s'établissent entre les parents et les enfants représentent l'un des principaux facteurs qui déterminent le processus de développement global de l'enfant ou de l'adolescent. Ils concernent les dimensions comme l'engagement, la supervision et la discipline (Frick, Christion et Wooton, 1999). Selon Pleck (2004), l'engagement ne devrait pas se limiter à la quantité de temps passé directement en présence de l'enfant, mais devrait également tenir compte de la qualité de temps accordé à l'enfant, de l'accessibilité et de la responsabilité pour son bien-être général.

Toutefois, l'action éducative dans la sphère familiale s'affronte aujourd'hui aux questions suivantes : comment exercer une puissance qui ne soit pas la toute-puissance, pour ne pas aliéner la capacité de l'enfant à agir, et lui permettre de se construire; comment faire des compromis entre « intérieur »

et « extérieur » pour que l'enfant s'adapte à d'autres milieux ; comment, au final, faire en sorte que la famille autorise l'émergence du sujet libre dans un contexte où, d'une part, les situations sont inégales eût égard à la dépendance de l'enfant mais aussi à la situation sociale et au capital culturel des parents, d'autre part, le risque de voir s'affronter des désirs divergents ? La réponse à de telles questions passe par l'exercice d'un pouvoir parental démocratique fait de dialogue et de négociation avec l'enfant.

CONCLUSION

Dans la Côte d'Ivoire traditionnelle, les parents étaient au cœur du processus éducatif, les garçons apprenant aux côtés du père et les filles aux côtés de leur mère avec un rôle tout aussi important des grands parents. Ceux-ci étaient investis d'un réel pouvoir pour le faire.

Mais dans la société ivoirienne contemporaine, la famille et les parents sont victimes de la faillite de l'Etat, de sorte qu'ils n'arrivent plus à assumer convenablement leur rôle éducatif. En effet, après une période dite de « miracle ivoirien » au cours de laquelle la prospérité de l'Etat a conduit celui-ci à prendre en charge les services sociaux de base, tels que la santé et l'éducation ; la crise économique a entraîné un désengagement de l'Etat de ce rôle, se rabattant ainsi sur les familles. Cela à un moment où la crise économique affecte les revenus des familles elles-mêmes.

La recrudescence du chômage consécutive à cette crise, accroît la pauvreté des familles qui n'arrivent plus à faire face aux charges des enfants. Pourtant un parent qui n'arrive pas à faire face aux besoins des enfants contribuent ainsi à les jeter dans la rue. Par ailleurs, certaines mutations qui affectent la famille et favorisent le changement de sa structure et des rapports en son sein. Le code de la famille favorise l'égalité au sein de la famille, ce qui pour certains, traduit la future disparition de la figure paternelle. Ainsi, l'individualisme s'est installé dans les familles au détriment de la solidarité traditionnelle, ciment de la cohésion sociale traditionnelle.

La crise politique que traverse le pays, a également été dommageable aux familles ivoiriennes. Les déplacements de populations à la suite des conflits ont conduit par moment à une séparation des familles dont certains enfants ont abandonné l'école à cause de la fermeture des écoles liées à la guerre. L'exil de certains parents et de leurs enfants les a contraints à vivre dans un environnement inhabituel difficilement maîtrisé par les parents. Du coup certains enfants deviennent incontrôlables par leurs parents.

Aussi, les médias qui sont-ils omniprésents dans les ménages. Les médias influencent aujourd'hui les comportements et ce que les parents refusent de faire voir à leurs enfants, ils le voient à la télévision. Du coup, ils n'ont pas la maîtrise de l'éducation de leurs enfants. Dans un tel contexte, les parents doivent adapter leurs pratiques éducatives pour adopter une attitude qui favorise la négociation et la discussion avec leurs enfants qui ne sont plus des « bouteilles vides » qu'il faut remplir d'éducation.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Adjamagbo, A. (1997). Les solidarités familiales dans les sociétés d'économie de plantation: cas de la région de Sassandra en Côte d'Ivoire. Dans M. Pilon, T. Locoh, P. Vimard, & E. Vignikin, *Ménages et familles en Afrique: approches des dynamiques contemporaines* (pp. 301-326). Paris: Centre français sur la Population et le Développement.
- Almeda, A. d. (1987). *Impact sur la famille découlant des mutations sociales*. Paris: UNESCO.
- Assy, E. P. (2003). Dynamique socio-économique et crise familiale et éducative en Côte d'Ivoire de 1960 à 1990. *Revue Internationale de l'Education*, 49, pp. 433-462.
- BLE, G. R. (2004). *De l'influence de la télévision : Un point de vue africain*. Consulté le septembre 08 , 2011, sur WACC: <http://waccglobal.org/en/2004-communicating-reconciliation-in-todays-world>
- Blöss, T. (2002). *L'individualisme dans la vie privée mythe ou réalité ?* (Ceras) Consulté le février 15, 2012, sur revue Projet n° 271: <http://www.ceras-projet.com/index.php?id=1777>
- Brodeur, J. (2008). *L'impact des médias sur les jeunes : Atelier présenté lors du Colloque Passeport pour l'Écocitoyenneté*. Paris.
- De Singly, F. (2000). *Libres ensemble : l'individualisme dans la vie commune*. Paris: Nathan.
- Dedy, S., & Tapé, G. (1995). *Famille et éducation en Côte d'Ivoire : une approche socio-anthropologique*. Abidjan: Edition des lagunes.
- Doumont, D., Geerts, C., & Libion, F. (2007). *Les familles dans la société contemporaine : de nouvelles fragilités... ?* Louvain: Université Catholique de Louvain- Unité d'Education pour la Santé.
- Dozon, J.-P. (1986). En Afrique, la famille à la croisée des chemins. Dans A. Burguière, C. Klapisch-Zuber, M. Segalen, & F. Zonabend, *Histoire de la famille* (Vol. 2 - Le choc des modernités, pp. 301-337). Paris: Armand Colin.
- Durkheim, E. (2006). *L'éducation morale* (éd. 4e ed.). Paris: PUF.
- Durning, P. (1995). *Education familiale. Acteurs, processus et enjeux*. Paris: PUF.

- Emane, J. (1967). *Les droits patrimoniaux de la femme mariée ivoirienne*. Paris: Ed. Pedone.
- Erny, P. (1987). *L'enfant et son milieu en Afrique noire*. Paris: L'Harmattan.
- Eunide, L. (2007). *La famille et l'Ecole dans la socialisation et devant l'auto-socialisation des filles et des garçons en Haïti* (Thèse de doctorat en Anthropologie). Québec: Université Laval.
- Frick, J.-P., & Christian, R. E. (1999). Age trends in associations between parenting practices and conduct problems. *Behavior Modification* (n° 23), pp. 106 –128.
- Gnéba, A. J. (2004). *L'Education traditionnelle Dida face à l'acculturation*. Abidjan: Editions GNEBA.
- Groga-Bada, M. (2012, 12 04). *Côte d'Ivoire : qu'est-ce qui change dans le code de la famille ?* Consulté le 12 2012, 06, sur Jeune Afrique: http://www.jeuneafrique.com/Articleimp_ARTJAWEB20121204131651_cote-d-ivoire-qu-est-ce-qui-change-dans-le-code-de-la-famille.html
- INS. (2012). *Enquête Niveau de Vie des Ménages à Abobo, à Yopougon et à l'ouest (ENV 2011)*. Abidjan: Institut National de la Statistique-Programme des Nations Unies pour le Développement.
- INS.Côte d'Ivoire. (2008). *Enquête sur le niveau de vie des ménages*. Abidjan: INS.
- Ki-Zerbo, J. (1990). *Eduquer ou périr*. Paris: Editions de L'Harmattan.
- Koffi, K. A. (2010). Devenir parents selon les pères et les mères ivoiriens. (EDUCI/ ROCARE, Éd.) *Afr educ dev issues, Spécial JRECI 2006 & 2009* (n° 2), pp. 201-213.
- Koné, M., & Kouamé, N. (2005). *Socio-anthropologie de la famille en Afrique : évolution des modèles en Côte d'Ivoire*. Abidjan: Les éditions CERAP.
- Koudou, K. R. (1983). La crise de la famille ivoirienne traditionnelle et le problème de la délinquance. *Homo*, XXIII, pp. 24-75.
- Lebreton, G. (2003). Le droit de l'enfant au respect de son "intérêt supérieur". Critique républicaine de la dérive individualiste du droit civil français. *CRDF* (n° 2), pp. 77-86.
- Marie, A. (2008). *L'Afrique des individus*. Paris: Karthala.
- Meillassoux, C. (1999). *Anthropologie économique des Gouro de Côte d'Ivoire: de l'économie de subsistance à l'agriculture de subsistance*. Paris: Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.
- Meyrowitz, J. (1995). La télévision et l'intégration des enfants : la fin du secret des adultes. *Réseaux*, 13 (n° 74), pp. 55 - 88.
- Moumouni, A. (1964). *L'éducation en Afrique*. Paris: F. Maspero.
- Murray, E. (1981). *La famille premier milieu éducatif: Choix de textes sur l'Economie familiale*. Paris: UNESCO.
- N'Gueyap, F. (2000). *Crise économique, mise au chômage et changements des relations familiales en milieu urbain au Cameroun : effets de la crise économique sur les unités domestiques à Yaoundé*. Yaounde: Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle.

- Pilon, M. (1996, Avril-Juin). Les familles africaines en plein remue-méninge. *La Chronique du CEPED* (n° 2), p. 4.
- Pilon, M., & Vimard, P. (1998). *Structures et dynamiques familiales à l'épreuve de la crise*. Louvain-la-Neuve: ORSTOM.
- Pleck, J. H. (1997). Paternal involvement: levels, sources and consequences. Dans M. Lamb, *The role of the father* (pp. 66-103). New York: John Wiley and Sons Inc.
- Spigel, L. (1996). La télévision dans le cercle de famille. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 113 (n° 1), pp. 40 - 55.
- Traoré, A. ([2003]). *Aspects de l'évolution de la famille en Côte d'Ivoire : normes et comportements*. Paris: UNESCO.
- UNESCO. (1990). *Famille, enfant et développement en Afrique*. Paris: UNESCO.
- Vimard, P. (1993). Modernité et pluralité familiales en Afrique de l'Ouest. *Tiers-Monde*, 34 (133), pp. 89 – 115.
- Vléi-Yoroba, C. (1997, janvier 01). Droit de la famille et réalités familiales : le cas de la Côte d'Ivoire depuis l'indépendance. *Femmes d'Afrique, CLIO. Histoire, femmes et sociétés* (n° 6), pp. 1-6.
- Walter, B. (1997). *La famille peut-elle encore éduquer ?* Paris: Erès.